

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 20 juin 2022**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

**POUVOIRS :**

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,  
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

**MEMBRE ABSENT :**

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 01/07/2022

ID : 016-211603741-20220627-2022\_056-AR

**N° 2022-056- Vie quotidienne participation des habitants – Information : mise en place d'une Charte des mariages et des cérémonies républicaines**

*Afin de formaliser un certain nombre de règles dans la célébration des mariages, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une Charte permettant de concilier le cadre juridique, la solennité de l'évènement, le respect des lieux et les règles de sécurité. Elle précise également aux éventuels contrevenants les risques qu'ils n'encourent s'ils ne respectent pas ces règles.*

Pour garantir le déroulement paisible des cérémonies de mariages et des baptêmes républicains à l'hôtel de ville de Soyaux, une réflexion a été engagée par le service état civil pour proposer une charte de bon usage des nouveaux locaux.

Ainsi un nouveau règlement que vous trouverez en pièce jointe a été édicté.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la mise en place d'une charte des cérémonies de mariages et des baptêmes républicains selon le règlement ci-annexé.**

**Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.**

Le maire,



François NEBOUT